



Protocole de préfiguration France Travail en Hauts-de-France

Mai 2023



Protocole de préfiguration France Travail en Hauts-de-France

Entre

L'État,

Représenté par Georges-François LECLERC, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord,

Et

La Région des Hauts-de-France

Représentée par Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional,

Ci-dessous dénommée « la Région »,

Et

Pôle emploi,

Représenté par Frédéric DANIEL, directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

VU la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

VU l'ensemble des décisions budgétaires du Conseil régional de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

VU la délibération n°2022.01735 du Conseil régional du 17 novembre 2022 relative à l'adoption de la convention de partenariat État-Région-Pôle emploi Hauts-de-France 2023-2028,

VU la délibération n°2022.01665 du Conseil régional du 8 décembre 2022 relative à l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028,

VU la délibération n°2023.01002 du Conseil régional du 30 mars 2023 approuvant le principe du présent protocole,

Préambule

La région Hauts-de-France est engagée dans une dynamique historique de baisse du chômage, plus rapide qu'à l'échelle nationale.

Ces résultats sont le fruit d'un engagement intense, autour de l'État et de la Région, de tous les acteurs du territoire, notamment des partenaires sociaux et de Pôle emploi, avec une forte priorité exprimée sur l'emploi et les compétences comme vecteurs du développement économique et de la lutte contre le chômage.

Ils sont aussi le fruit de leur dynamique de coopération active lancée depuis plusieurs années. Des liens étroits ont en effet été construits entre les différents acteurs dans le cadre du SPER, du CREFOP, de l'élaboration et du suivi du CPRDFOP et d'une convention spécifique État-Région-Pôle emploi Hauts-de-France. Ces liens ont été consolidés dans le cadre de la renégociation fin 2022 du CPRDFOP et de la convention spécifique État-Région-Pôle emploi Hauts-de-France, ainsi que dans la feuille de route régionale des SPELOF co-signée entre le préfet de région, la rectrice de région académique et le président du Conseil régional.

Cette collaboration approfondie fait ressortir trois éléments essentiels qui peuvent être autant de points de force pour construire France Travail :

- une coordination à toutes les étapes de la formation : de l'expression des besoins à la répartition des interventions en matière d'achats ou de financement de formation, puis dans l'accompagnement vers l'emploi des stagiaires ;
- une animation commune des prospections en direction des entreprises et du traitement des offres d'emploi, qui s'appuie sur Proch'emploi et Pôle emploi ;
- une gouvernance des sujets « emploi » par l'État, la Région et les partenaires sociaux, pour laquelle Pôle emploi assure la déclinaison opérationnelle de plans d'actions.

Les résultats démontrent que les actions menées contribuent efficacement au développement de l'emploi salarié en région Hauts-de-France et à la baisse plus importante qu'à l'échelle nationale de la demande d'emploi.

Cette **dynamique de coopération** dans les Hauts-de-France au service du développement économique et de la lutte contre le chômage **doit aujourd'hui être encore intensifiée.**

En effet malgré les succès rencontrés, de trop nombreux actifs du territoire peinent encore à trouver un emploi. Un nombre croissant et préoccupant d'entreprises voient leur activité économique freinée faute de pouvoir recruter les talents dont elles ont besoin dans la région. L'État et la Région portent en outre de grands projets de développement économique (*Giga-factories*, Canal Seine-Nord Europe...) dont le succès dépend pour une large part de la disponibilité des compétences requises.

Pour **relever ce défi du plein et bon emploi sur le territoire des Hauts-de-France, l'État et la Région**, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, ont donc **décidé d'aller encore plus loin dans leur mobilisation et dans leur coopération.** Ils veilleront d'ailleurs à entraîner dans cette dynamique **l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi** et du futur réseau France Travail : opérateurs associés missions locales, Cap emploi, partenaires France Travail dont OPCO, AFPA, APEC, AGEFIPH, réseaux consulaires, BPI France...

Le **projet France Travail**, qui vise à mettre en commun les forces de l'État, des collectivités locales et des opérateurs pour mieux accompagner les particuliers et les entreprises vers l'emploi, est l'occasion de **donner corps à cette ambition partagée.**

Porté par une **profonde transformation de la manière de faire et d'agir ensemble**, France Travail a notamment pour ambition de :

- **accompagner plus efficacement** les entreprises et les demandeurs d'emploi grâce à des services mieux ajustés en fonction de leurs besoins et à une coopération accrue entre les différents intervenants et un pilotage mieux outillé et plus efficient ;
- **territorialiser davantage les services** aux particuliers et aux entreprises grâce à des plans d'action locaux France Travail fondés sur une meilleure analyse des besoins au niveau des bassins d'emploi/bassins de vie ;

- **unifier la gouvernance** du champ emploi-formation-orientation-insertion à chaque échelon territorial et **mieux piloter par les résultats**.

C'est pourquoi l'État et la Région, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, décident de préfigurer et de **rendre opérationnelle dès les prochains mois de 2023** une partie des mesures qui seront applicables à l'échelle nationale lors du déploiement de France Travail à partir de 2024 au service des entreprises et des actifs du territoire.

Dans le **plein respect de leurs compétences actuelles** en matière d'emploi, de formation et d'orientation, le présent protocole établit donc les engagements réciproques de la Région Hauts-de-France, de l'État et de Pôle emploi pour une **préfiguration de France Travail**, autour de quatre enjeux majeurs pour la région :

1. répondre aux besoins en compétences des entreprises et faciliter l'accès à l'emploi en coordonnant nos interventions en matière de formation et de développement de l'alternance, en particulier l'apprentissage ;
2. favoriser le développement économique de la région Hauts-de-France en développant les compétences ;
3. améliorer la prospection des entreprises et leur accompagnement vers l'emploi ;
4. mettre à disposition des demandeurs d'emploi une offre de services simplifiée et mobilisable sur l'aide à la mobilité géographique et la levée des freins.

Ces engagements seront pilotés et suivis dans le cadre d'une **gouvernance partagée** entre les parties prenantes, selon des modalités précisées dans la dernière section de ce protocole.

1. I. Répondre aux besoins en compétences des entreprises et faciliter l'accès à l'emploi en coordonnant nos interventions en matière de formation et de développement de l'alternance, en particulier l'apprentissage

Depuis 2016, un travail impulsé conjointement par l'État et la Région, avec Pôle emploi, a été mené pour définir les orientations régionales en matière de formation professionnelle, coordonner les achats de formation et proposer une offre de formation permettant aux demandeurs d'emploi de développer les compétences attendues par les entreprises de la région.

Quelques chiffres clés donnent la mesure de l'ambition du programme de formation, fortement démultiplié en peu d'années grâce notamment aux moyens complémentaires du plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) :

- les formations structurelles sont pleinement mobilisées : le PRF, très volumineux (80 000 places ouvertes par an, dont 46 000 remontées par Pôle emploi) couvre les besoins ;
- les formations d'adaptation de Pôle emploi viennent compléter cette offre structurelle à hauteur de 27 000 places par an, à travers les dispositifs AFPR/POEI ;
- le retour à l'emploi dans les 6 mois suivant une sortie de formation a augmenté de plus de 10 points entre 2020 et 2022 et s'établit à près de 56%. Notre ambition est de faire progresser ce taux de retour à l'emploi des sortants de formation, tout en continuant à cibler les publics prioritaires du PRIC, soit les personnes en recherche d'emploi peu ou pas qualifiées (niveau infra bac), avec une attention particulière portée aux DELD, aux personnes résidant en QPV et en ZRR, aux personnes en situation de handicap, aux bénéficiaires du RSA, aux seniors et aux jeunes de moins de 26 ans.

À travers France Travail et en déclinaison de la nouvelle convention 2023-2028 État-Région-Pôle emploi Hauts-de-France, nous réaffirmons nos enjeux communs en matière de formation professionnelle :

1. définir des priorités conjointes en matière de formation professionnelle, à partir d'un diagnostic territorialisé des besoins ;
2. permettre à chaque demandeur d'emploi, et notamment les plus fragiles, d'accéder à la formation dans une perspective de retour rapide et durable à l'emploi ;
3. renforcer la mobilisation en faveur des formations aux métiers et aux secteurs en tension ;
4. accélérer le retour à l'emploi des stagiaires de la formation professionnelle.

Notre coopération s'appuie sur une organisation déjà existante qui vise à amplifier les résultats en termes de retours à l'emploi des sortants de formation. Celle-ci repose sur :

- une stratégie d'achat clairement définie : la Région achète les formations "structurelles" (formations collectives certifiantes et qualifiantes, mais également sur les savoirs de base) et Pôle emploi achète les formations d'adaptation (via AFPR et POEI) ;
- des besoins de formation exprimés par les territoires, au plus près des besoins économiques locaux. Ces remontées s'effectuent au niveau territorial et sectoriel selon un process partagé, basé sur un maillage actif entre les acteurs locaux et le niveau régional.

1. Définir des priorités conjointes en matière de formation professionnelle, à partir d'un diagnostic territorialisé des besoins, et coordonner les interventions pour couvrir chaque territoire d'une offre de formation pertinente

L'existence d'un diagnostic commun est la condition première d'une coordination renforcée et efficace des actions entre les acteurs du réseau France Travail.

C'est pourquoi l'État et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

👉 Engagement #1 – Définir, à partir d'une généralisation des « ateliers territoriaux de compétences », un diagnostic partagé des besoins en compétences à combler par la formation, et assurer son suivi conjointement puis définir des priorités communes sur les réponses à y apporter, et coordonner les principes de financement (dans le respect des compétences respectives).

En lien avec les Comités France Travail locaux, les « ateliers territoriaux de compétences », bonne pratique repérée sur certains bassins d'emplois, seront étendus à l'ensemble du territoire régional pour partager le diagnostic au niveau local (membres du service public de l'emploi - SPE, organismes de formation, acteurs économiques locaux...) et faire remonter plus finement les besoins de formation à financer, tant en volume qu'en nature.

Par ailleurs, en partant de ce diagnostic territorial partagé des besoins, **Pôle emploi établira une à deux fois par an un état des lieux complet des compétences disponibles et de celles à développer** pour fluidifier le marché du travail et réduire les tensions de recrutement.

À terme, l'enjeu sera aussi de conjuguer une analyse des besoins à moyen long terme (5-10 ans) et à court terme, par spécialité de formation, rapportée à une vision exhaustive des capacités formatives sur les territoires en lien avec le C2RP/CARIF-OREF.

L'identification des besoins en métiers et compétences actuels et futurs s'appuiera donc sur une coopération renforcée entre les acteurs de la formation et les acteurs économiques, dans un cadre de dialogue permanent et structuré, aux niveaux régional et territorial et répondra à deux engagements qui s'inscriront sur la durée du CPRDFOP :

1. organiser l'identification, l'analyse partagée et la remontée des besoins d'emplois et de compétences, en croisant les dimensions territoriale et sectorielle ;
2. accompagner l'évolution de l'offre de formation tout au long de la vie.

👉 Engagement #2 – **Mettre en place des indicateurs communs de suivi de l'efficacité des formations** (ex. taux d'emploi 6 mois après la sortie des formations, part des publics prioritaires dans l'accès aux formations...) afin **d'améliorer dans la durée l'adéquation des formations aux besoins** des entreprises et des personnes en recherche d'emploi.

1. Permettre à chaque demandeur d'emploi d'accéder à la formation dans une perspective de retour rapide et durable à l'emploi

Au-delà d'un diagnostic commun et de priorités conjointes, il importe de faciliter l'accès effectif et le recours aux formations et aux financements pour tous les demandeurs d'emploi.

C'est pourquoi l'État et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

👉 Engagement #3 - **Assurer ensemble l'accès des demandeurs d'emploi aux compétences socle et garantir qu'elles se transforment ensuite en parcours professionnalisant ou qualifiant** (conventionné ou via des abondements CPF ou via l'aide individuelle à la formation) **ou en emploi**, notamment grâce à l'achat de parcours de formation sans couture qui intègrent la remise à niveau, la certification aux compétences socle et le renforcement de savoir-être professionnels nécessaires à l'insertion dans les emplois visés par ces demandeurs d'emploi.

En matière de lutte contre l'illettrisme, ces parcours intégreront une **approche combinée entre accompagnement par des structures et formation par un organisme de formation**. Cette action s'appuiera en amont sur un **repérage plus systématique**, mis en œuvre par Pôle emploi et associant l'ensemble des acteurs de l'accompagnement -et si besoin un diagnostic approfondi par des acteurs spécialisés- **à plus large échelle de l'illettrisme et de l'illectronisme** ciblant progressivement tous les usagers au moment de leur entrée dans un dispositif d'accompagnement vers l'emploi.

👉 Engagement #4 – **Renforcer la simplicité d'accès et la lisibilité de l'offre de formation financée pour les demandeurs d'emploi** de la région, en mobilisant le C2RP/CARIF-OREF et l'ensemble des dispositifs soutenus par l'État et la Région.

En complément, Pôle emploi s'engage à **valoriser l'action de la Région en matière de formation des demandeurs d'emploi** en affichant son logo sur le catalogue diffusé sur www.pole-emploi.fr/TrouverMaFormation et son appli Ma formation, et à assurer l'accès de tous les acteurs de France Travail à ces outils (missions locales, conseillers d'insertion des départements et des associations, etc.).

👉 Engagement #5 – **Poursuivre l'élargissement de la prescription aux acteurs du réseau tels que l'AFPA, notamment en faisant connaître Ouiform, en améliorant son appropriation et en encourageant son utilisation.**

👉 Engagement #6 – **Optimiser le remplissage des sessions de formation pour atteindre en cible 80%**, notamment en mettant en œuvre les formations répondant aux besoins détectés dans les ateliers (cf. engagement #1), et en assurant un suivi régulier des taux de remplissage des actions.

👉 Engagement #7 - **Donner de la visibilité aux demandeurs d'emploi sur leurs conditions de rémunération lors de leur parcours de formation** en fonction de leur situation personnelle (RSA, aides, AAH...), afin de lever les freins à l'engagement dans une formation et accroître le volume des personnes éloignées de l'emploi dans l'accès à la formation, en expérimentant un nouvel outil *Estime formation*.

Afin de sécuriser les parcours, si les études en cours en confirment la faisabilité, France Travail pourrait porter la rémunération de tous les stagiaires (qu'il s'agisse du versement de l'ARE et ou la rémunération octroyée par la Région aux stagiaires).

2. Renforcer la mobilisation en faveur des formations aux métiers et aux secteurs en tension

Mieux répondre aux besoins en compétences des secteurs et des métiers en tension dans la région (aujourd'hui, la santé, les HCR, le secteur Transport-Logistique, l'industrie) est une priorité fondamentale de la Région, et plus largement de l'État et de Pôle emploi.

Pour y parvenir, l'État et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

👉 Engagement #8 – **Augmenter ensemble le volume de formations d'adaptation au poste financées pour les entreprises** en mobilisant tous les dispositifs possibles au bénéfice des demandeurs d'emploi, comme AFPR, POEI, POEC et Pass'Emploi, grâce notamment à :

- l'expérimentation conjointe de **processus d'instruction, de communication et de conclusion simplifiés**, notamment appuyés sur le nouvel outil « *POE facilitée* » pour faciliter l'accès des entreprises comme des demandeurs d'emploi à l'offre de formation,
- la mise en place d'un **plan de promotion conjoint des formations préalables à l'emploi** à destination des entreprises de la région, notamment des plus petites.

Dans le cadre du PRIC, l'État et la Région viendront soutenir la mobilisation de l'AFPR en région selon des modalités qui seront précisées dans une fiche action. Il serait possible par exemple d'abonder la prise en charge des coûts de formation :

- pour les secteurs en tension : Industrie, Hôtellerie Café Restauration, Santé, Transport Logistique ;
- pour les stagiaires sortants de formation de remise à niveau permettant de financer leur entrée en formation.

1. Accélérer le retour à l'emploi des stagiaires de la formation professionnelle

Enfin, un plan d'action spécifique sera mis en œuvre pour l'accompagnement des sortants de formation vers l'emploi.

L'État et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

👉 Engagement #9 – **Renforcer la collaboration avec les organismes de formation pour préparer les stagiaires à la sortie** notamment par :

- la mise en visibilité des opportunités d'emploi pendant leur formation, la visite des entreprises qui recrutent pendant les formations ;
- le développement des immersions professionnelles, la mobilisation du dispositif « circuits courts » de Proch'emploi ;
- la réalisation d'opérations de recrutements ciblées à la fin de la formation ;
- des *Job dating* organisés dans l'ensemble des arrondissements avec une phase test dans 5 arrondissements (un par département), ciblant des stagiaires en cours de formation et prioritairement sur les métiers en tension dans les secteurs de la Santé, HCR, Transport logistique et Industrie ».

👉 Engagement #10 – **Communiquer plus directement auprès des entreprises sur l'offre de formation** et donner à voir les dates de fin de formation et les potentiels de recrutement sur un territoire donné, s'appuyant notamment sur les outils développés par Pôle emploi, qui pourraient être interconnectés avec les SI de la direction de la formation professionnelle de la Région.

2. II. Favoriser le développement économique de la région Hauts-de-France en développant les compétences

Au-travers du nouveau Contrat de plan État-Région (CPER) et du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), l'État et la Région agissent fortement sur l'emploi en activant tous les leviers à leur disposition et à celle de leurs partenaires pour faciliter la création, le développement et l'implantation des entreprises tout en accélérant une dynamique de transformation profonde et structurelle et durable des territoires de la région.

Dans ce cadre, l'État et la Région s'engagent à mener des actions communes en faveur de l'attractivité de la région :

👉 Engagement #11 – **Accompagner les projets d'implantation, de développement et de transition en anticipant les besoins en compétences et les recrutements, notamment les « grands chantiers » en région** tels le Canal Seine Nord Europe ou encore les projets de *Giga-factories* ainsi que les projets d'investissement soutenus dans le cadre de France 2030 avec pour perspective de :

- accompagner dans leur recrutement les entreprises qui s'implantent et se développent en région ;
- valoriser les services auprès des entreprises souhaitant s'implanter régionalement ;
- favoriser l'attractivité de la région.

L'État, la Région et Pôle emploi s'appuieront par exemple sur Business France et sur le partenariat installé avec Nord France Invest, opérateur financé par la Région et la CCIR, dont la mission est de contribuer, en liaison avec les partenaires économiques régionaux, à la promotion, au rayonnement et au développement de la région Hauts-de-France, notamment en attirant des investissements exogènes ou en permettant l'extension de sociétés déjà implantées en région.

👉 Engagement #12 – **Développer l'accompagnement à l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi**, notamment en organisant des actions communes d'information entre Pôle emploi et la « Maison des entrepreneurs ».

- Pôle emploi renforcera le repérage des potentiels entrepreneurs parmi les demandeurs d'emploi et l'appui aux premières étapes de leur projet. Il veillera aussi à accompagner dans l'emploi ceux qui ne les mènent pas à terme.
- La Région et les acteurs spécialisés dans la création d'entreprises (réseau BGE, chambres consulaires, ADIE, Initiative HDF...) leur proposeront un parcours d'accompagnement personnalisé au potentiel futur créateur (diagnostic, accompagnement au montage juridique, accompagnement financier, tests d'activité, appui les 3 premières années suivant la création, mentorat). La « Maison des entrepreneurs », à terme, pourrait animer la communauté des acteurs intervenants sur le champ de la création d'entreprise. Elle inclura l'offre de services de Pôle emploi à destination de entreprises.

3. III. Améliorer la prospection des entreprises et leur accompagnement vers l'emploi

Parmi les 400.000 entreprises situées dans les Hauts-de-France, plus de 95% ont 10 salariés ou moins, avec des services RH très limités. Le potentiel d'appui au recrutement de ces entreprises, et donc de création d'emplois, est majeur.

C'est pourquoi l'État et la Région, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, s'engagent, au-delà de la feuille de route des SPELOF pour 2023 et des actions déjà initiées ces dernières années, à prendre de nouvelles initiatives pour améliorer le service aux entreprises installées sur le territoire des Hauts-de-France, suivant 4 priorités fortes :

- 1/ mieux connaître les besoins de recrutement et développer une approche proactive de la relation entreprise ;
- 2/ évoluer vers une réponse coordonnée aux besoins des entreprises et un interlocuteur privilégié ;
- 3/ mieux accompagner les entreprises du territoire sur leur attractivité et leur proposer une ingénierie de recrutement simple, efficace et adaptée à leurs situations ;
- 4/ mobiliser plus d'entreprises sur le sujet de l'engagement.

1. Mieux connaître les besoins de recrutement et développer une approche proactive de la relation entreprise

Pour apporter de meilleurs services aux entreprises, il est nécessaire à la fois de mieux connaître leurs besoins et de leur apporter effectivement ces services, c'est-à-dire d'« aller vers » elles (au lieu, comme cela a pu être le cas, de les « laisser venir »). Dans les deux cas, une coordination plus étroite est requise entre les actions de développement économiques et d'emploi/formation portées par la Région et l'accompagnement des entreprises dans leur recrutement portées par Pôle emploi, et les acteurs du réseau France Travail.

C'est pourquoi l'État et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

👉 Engagement #13 - **Mettre en place une stratégie territoriale conjointe de prospection des employeurs**, en lien avec la feuille de route des SPELOF, ce qui signifie en particulier :

- **définir et déployer un plan de prospection renforcée, incluant les priorités et cibles de la prospection**, en lien avec les priorités et cibles de l'Agence Hauts de France Entreprises, (par ex. entreprises identifiées par la Région dans le cadre de sa compétence de développement économique : restructurations, entreprises en développement, implantations, créations ou reprises d'activité, ou celles susceptibles de recruter dans l'année, ou encore les TPE/ PME confrontées à des difficultés de recrutement) ;
- possibilité d'étendre la stratégie de prospection territoriale entre les équipes Pôle emploi et Proch'emploi aux partenaires disposant de ressources opérationnelles mobilisables sur le champ du recrutement, tels les chambres consulaires, certaines collectivités ou les OPCO ;
- **identifier et mobiliser de façon coordonnée les « repéreurs d'offres »** en lien avec les entreprises des Hauts-de-France et susceptibles d'identifier leurs besoins de recrutement (réseaux consulaires, OPCO, ETT, URSSAF, organisations professionnelles d'employeur...) pour mieux identifier les besoins de recrutement, en appui du réseau des conseillers entreprises de Pôle emploi présents à la maille de chaque bassin d'emploi.

Ce dispositif, appuyé par la mise en place d'un outil de CRM et de prospection commun proposée par Pôle emploi, pourra être testé sur 2-3 bassins d'emploi, puis progressivement déployé au reste du territoire.

1. Évoluer vers une réponse coordonnée aux besoins des entreprises et un interlocuteur privilégié

La multiplicité et le manque de lisibilité des services d'aide au recrutement, y compris parmi les acteurs publics, contribuent aux difficultés de recrutement des entreprises. Pour y remédier, il est capital d'évoluer vers une porte d'entrée unique du SPE pour les entreprises, en testant notamment un interlocuteur privilégié facilitant l'accès aux services et aux dispositifs de façon plus personnalisée.

C'est pourquoi l'État et la Région initieront, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, les opérations suivantes :

👉 Engagement #14 – Dans le cadre de France travail, Pôle emploi proposera à l'État et à la Région un **portail à l'échelle régionale qui valorisera de manière unifiée les offres d'emploi et de formation accessibles aux demandeurs d'emploi, les aides mobilisables, les services aux entreprises sur le territoire**, intégrant une visibilité forte des actions et des financements de la Région et de France Travail

Pôle emploi et Proch'emploi œuvrent déjà conjointement depuis 2018 pour mettre en visibilité les opportunités de recrutement dans la région.

👉 Engagement #15 – **Co construire et tester, dans quelques territoires** (en particulier ceux retenus pour l'expérimentation « RSA » en lien avec les conseils départementaux concernés) **un nouveau mode d'organisation entre acteurs du SPE et de la Région sur la réponse aux besoins de recrutement**, via :

- **une dynamique d'intervention auprès des entreprises partagée** avec une connaissance réciproque des acteurs, des circuits de collaboration efficaces et une mise en commun des besoins de recrutements ;
- **l'identification de l'acteur le plus pertinent pour accompagner chaque entreprise sur son besoin de recrutement**, permettant en une seule sollicitation d'être accompagné et orienté directement vers un interlocuteur privilégié pertinent, conseiller recrutement d'un des opérateurs/partenaires et rendre visible cette organisation des entreprises. L'objectif est de mieux se coordonner pour que l'entreprise ait un interlocuteur privilégié en évitant les doublons, tout en optimisant l'ensemble des ressources disponibles.

Une « *task force* entreprise » pourra ainsi être déployée à titre expérimental dans un premier temps sur quelques bassins d'emploi ou un département, avant son éventuel élargissement à d'autres territoires.

1. Mieux accompagner les entreprises du territoire sur leur attractivité et leur proposer une ingénierie de recrutement simple, efficace et adaptée à leurs situations

La Région et l'État décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

👉 Engagement #16– **Augmenter le nombre d'entreprises accompagnées suivant leurs besoins, en promouvant l'offre de services aux entreprises en amont et en aval du recrutement**, en renforçant notamment le conseil en ressources humaines (comme PCRH financée par l'État sous réserve et dans la limite des crédits budgétaires), en mobilisant les parcours emploi formation et les parcours emploi tutorat et en s'appuyant sur les outils digitaux et sur le réseau des conseillers Pôle emploi pour identifier les problématiques dès le début de la relation entreprise.

👉 Engagement #17 - **Renforcer l'attractivité des métiers en tension et en développement et définir et déployer une stratégie commune d'organisation d'actions et d'événements locaux**, ce qui signifie en particulier :

- **Identifier les métiers / secteurs en tension sur le territoire régional**, en s'appuyant sur des ressources partagées, et ainsi cibler la **stratégie de mobilisation de nouveaux viviers de candidat prêts au recrutement**.
- **Mettre en place un panel d'actions communes, sous bannière État – Région – Pôle emploi élargie aux partenaires de ces actions** de sensibilisation et de découverte des secteurs et des métiers en tension et d'avenir et s'informer mutuellement des initiatives (salons, forums, mailing...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions et de créer les conditions de leur réussite, avec le concours des partenaires concernés, via notamment :
 - le recours à la plateforme « immersion facilitée » ;
 - la mise en place des actions #tous mobilisés et leur visibilité via le site « mes événements emploi » ;
 - le développement en partenariat avec les représentants des branches et les organisations professionnelles de solutions innovantes de découverte des secteurs ou des métiers telles que les *Escape game* sectoriels, le « Logistic Tour » en matière de logistique et *supply chain* ou la Fabrique 4.0 sur les métiers de l'industrie ;
 - la mobilisation de clubs d'entreprises, en particulier « les entreprises s'engagent », pour faire se rencontrer hors contexte de recrutement des demandeurs d'emploi et des employeurs, sur le modèle du dispositif « Circuit court », mis en place par Proch'emploi ;
 - les journées d'information sur les métiers mises en place par les espaces Proch'Info Formation.

👉 Engagement #18 - **Assurer la promotion des dispositifs d'accompagnement du recrutement et de remobilisation qui ont fait leurs preuves**, en développant la dimension inclusive, tels que l'immersion, la POE, la méthode de recrutement par simulation, les opérations « Stade vers l'emploi », « l'Art d'Accéder à l'Emploi », les « *Job dating* de proximité », les formations du Campus de l'inclusion portés par Les Entreprises s'engagent, les actions des bailleurs sociaux en faveur de l'emploi (sous réserve des crédits disponibles)...

Il s'agira en particulier de **sensibiliser un maximum d'entreprises au recrutement inclusif avec l'appui des clubs Les entreprises s'engagent** : modules de sensibilisation en ligne au "recruter inclusif", événements de sensibilisation (conférence, pièce de théâtre inclusion). L'objectif, sous réserve de la disponibilité des ressources financières requises, sera de doubler le nombre d'entreprises concernées au cours des 3 prochaines années, en associant plus étroitement la Région dans la sélection des entreprises et en lien avec les clubs d'entreprises locaux.

👉 Engagement #19 - **Développer la démarche « Marque employeur »**, via des actions telles que les Assises de l'emploi organisées par Proch'emploi, ou la mise en visibilité de pages employeurs personnalisées sur Pole-emploi.fr.

1. Mobiliser davantage d'entreprises sur le sujet de l'engagement

👉 **Engagement #20 - Fédérer les acteurs pour simplifier les parcours d'engagement des entreprises** et mutualiser les services d'accompagnement en s'appuyant sur la Communauté « Les Entreprises s'engagent » ou encore les réseaux de la politique de la ville.

👉 **Engagement #21 - Mobiliser un maximum d'entreprises pour recueillir leurs engagements et mettre en place des actions concrètes de découverte métier** (visites d'entreprises, #tousmobilisés avec Pôle emploi, session découverte métier en ligne ou en agence) **et mise en relation avec les publics éloignés de l'emploi** (*Job dating* thématiques (ex. « Du stade vers l'emploi »), promotion des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi).

4. IV. Mettre à disposition des demandeurs d'emploi une offre de services simplifiée et mobilisable sur l'aide à la mobilité géographique et la levée des freins

La mobilité géographique, et plus largement les freins périphériques à l'emploi, pèsent encore trop largement sur l'emploi en région Hauts-de-France.

👉 **Engagement #22** –Pour y répondre, la Région en compétence sur le sujet et Pôle emploi travailleront à renforcer la complémentarité de leurs aides à la mobilité et mobiliseront l'ensemble des acteurs de manière à pouvoir **alimenter une base de données** partagées avec les opérateurs et accessible aux demandeurs d'emploi et salariés.

À cette occasion seront analysées les plateformes de mobilités solidaires et leur efficacité pour notamment renforcer l'offre de solutions, comme celle développée dans certains territoires, par exemple dans l'Hédinois.

5. V/ Préfiguration de la gouvernance France Travail

La **rénovation de la gouvernance du SPE**, pris au sens large, est une priorité de la réforme France Travail. Celle-ci vise en effet une **coopération renforcée, plus opérationnelle, plus efficace, mieux pilotée** entre tous les acteurs.

En région Hauts-de-France, la dynamique de coopération et même de gouvernance intégrée est déjà éprouvée entre les acteurs du SPE. Elle constitue ainsi un socle solide à partir duquel mettre en œuvre progressivement la gouvernance France Travail, en concertation avec les acteurs engagés et notamment les partenaires sociaux.

Les signataires conviennent de l'installation d'une gouvernance partagée afin de collaborer de manière opérationnelle pour la mise en œuvre de leurs engagements et la conduite de leurs actions.

La Région et l'État décident ainsi de :

👉 Engagement #23 - **Simplifier et rendre plus efficace la gouvernance publique du champ emploi/formation/orientation/insertion**, en lien avec l'ensemble des stratégies décidées dans le cadre des compétences du Conseil régional. En particulier, la Région et l'État travailleront à la **convergence des instances régionales existantes**.

Un Comité France Travail Hauts-de-France sera mis en place, co-présidé par le préfet de région et le président de la Région.

Les missions et objectifs, la gouvernance et les modalités de fonctionnement (ex. outils et indicateurs de pilotage, fonctions opérationnelles de secrétariat des instances) de ce Comité feront l'objet d'une fiche action.

Le Comité France Travail Hauts-de-France, sous le copilotage politique et stratégique de l'État et de la Région, sera quadripartite. Il sera composé des acteurs régionaux impliqués dans le champ emploi/formation/orientation/insertion et intégrera des représentants des collectivités des niveaux infra-régionaux (département et bloc communal).

Sous la coordination de l'État et de la Région, la mise en œuvre de ce protocole sera l'occasion de **préfigurer la fonction opérationnelle d'appui, de soutien des instances de gouvernance du réseau France Travail par Pôle emploi**, futur opérateur France Travail.

L'animation opérationnelle sera exercée à titre principal par l'opérateur Pôle emploi et, s'agissant des jeunes, co-exercée avec les missions locales.

Pôle emploi sera notamment chargé de proposer des priorités d'action et des plans d'action, sur la base d'un diagnostic partagé, de contribuer à la mise en cohérence et à la lisibilité des offres de formation sur le territoire, d'analyser les indicateurs de performance et de proposer des actions correctives.

Au sein de la région, au moins un **Comité France Travail local**, sous le copilotage et la coordination politique et stratégique de l'État et de la Région, et sous la co-présidence préfet - président du Conseil régional, en présence des collectivités impliquées, sera mis en place, dans un bassin d'emploi concerné par l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA.

En complément du niveau régional et du niveau local, la préfiguration pourrait être aussi l'occasion, sous réserve de l'accord des présidents des conseils départementaux concernés, de **préfigurer une ligne de gouvernance territoriale complète des sujets emploi/formation/orientation/insertion**, via la mise en place d'un **Comité France Travail départemental**, sous la co-présidence préfet - président du Conseil départemental, avec une

représentation de la Région à sa gouvernance politique et stratégique, instance appelée à faire converger tous les comités en place à l'échelon départemental traitant des sujets « insertion », « levée des freins périphériques », « accompagnement de certains publics » (jeunes, allocataires du RSA, personnes en situation de handicap...)¹.

Comme pour le comité France Travail Hauts-de-France, la définition des fonctions de secrétariat de ces instances de gouvernance fera l'objet d'une concertation et d'une fiche action entre les parties.

6. VI/ Organisation pour la préfiguration de France Travail en Hauts-de-France

L'ambition d'efficacité et de transformation portée par ce protocole pour relever le défi du plein et bon emploi sur le territoire des Hauts-de-France invite à **une organisation spécifique afin de garantir que les engagements pris apportent effectivement les impacts attendus.**

C'est pourquoi l'État et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi, de :

👉 **Constituer une équipe projet régionale tripartite pour la durée de la préfiguration** (Région, SGAR et DREETS, direction régionale Pôle emploi), auquel un représentant du préfigurateur de France Travail sera associé.

Cette équipe projet veillera à la mise en œuvre effective des engagements du protocole et à l'implication de l'ensemble des autres acteurs à mobiliser.

Elle adressera un point d'avancement mensuel au préfet de région et au président de la Région.

👉 **Mettre en place des fiches action pour les principaux engagements du présent protocole**, indiquant les objectifs poursuivis, les principales actions à mener et la répartition des rôles, le calendrier, les indicateurs de résultats qui seront suivis et les moyens humains et financiers à mobiliser.

L'enjeu du partage des données et des outils de pilotage communs est crucial pour faciliter la coordination opérationnelle entre les acteurs, suivre les résultats et identifier le cas échéant les actions correctives à mener.

C'est pourquoi l'équipe projet de la préfiguration veillera à :

👉 **Établir une cartographie des données et des outils disponibles** parmi les différentes parties prenantes (bases de données, applications, sites, tableaux de bord...), **définir des cibles et une feuille de route pour optimiser leur partage et leur exploration** et **co-définir les indicateurs de suivi** des mesures prévues par le présent protocole.

👉 Enfin, l'État et la Région décident, avec Pôle emploi, d'assurer une communication conjointe sur l'ensemble des opérations conduites au titre de ce protocole tant lors des événements organisés que dans les outils, les supports qui pourraient être adaptés ou mis en place à l'occasion de la mise en œuvre de la préfiguration France Travail en Hauts-de-France.

Les parties s'engagent à respecter, chacune pour ce qui la concerne, les dispositions du présent protocole, dans le cadre d'une coopération renforcée construite sur les bases de relations déjà régulières et fluides. Toute modification de ses conditions ou modalités d'exécution pourra faire l'objet, d'un commun accord entre l'État et la Région, d'un avenant selon des modalités à déterminer, par exemple pour assurer la mobilisation

¹ Département où sera mis en place le Comité France Travail départemental à préciser le cas échéant.

opérationnelle de l'offre de service d'un partenaire ou d'un opérateur spécialisé dans le cadre de cette préfiguration.

Les mesures législatives et réglementaires issues du projet de loi sur France Travail en cours de préparation ont bien entendu vocation, lors de leur mise en application, à s'imposer aux dispositions de ce protocole de préfiguration et à prendre leur relai.

Fait à Lille, le
En trois exemplaires originaux

Pour l'État
Le Préfet de région Hauts-de-France

Pour la Région Hauts-de-France
Le Président

Georges-François LECLERC

Xavier BERTRAND

Pour Pôle emploi Hauts-de-France
Le directeur régional

Frédéric DANIEL